

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-neuvième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 27 novembre – 1 décembre 2017

Questions spécifiques aux espèces

GRANDS FÉLINS D'ASIE (FELIDAE SPP.) :
RAPPORT DU SECRÉTARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans le paragraphe 2 a) de la résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP17), *Conservation et commerce du tigre et des autres grands félins d'Asie de l'Annexe I*, la Conférence des Parties charge le Secrétariat de:

faire rapport au Comité permanent et à la Conférence des Parties sur la situation des grands félins d'Asie dans la nature, leur conservation, et les contrôles du commerce mis en place par les Parties, en utilisant les informations communiquées par les États des aires de répartition sur les mesures prises pour se conformer à la présente résolution et aux décisions pertinentes et aux informations communiquées par les pays pertinents.

3. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté *inter alia* les décisions 17.228, 17.230 et 17.231, *Grands félins d'Asie (Felidae spp.)*¹, comme suit :

À l'adresse du Secrétariat

- 17.228 *Sous réserve de fonds externes disponibles, le Secrétariat, en consultation avec les États des aires de répartition et les pays de consommation, et en coopération avec les organisations partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) et, s'il y a lieu, avec d'autres spécialistes et organisations, poursuit l'examen de l'application de la résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP17) et des décisions connexes, et prépare un rapport portant sur les mesures législatives et réglementaires; l'application de la législation nationale; la réduction de la demande; l'éducation et la sensibilisation; la prévention du commerce illégal de parties et produits provenant d'établissements élevant en captivité de grands félins d'Asie; et la gestion des stocks nationaux et privés de parties et produits.*
- 17.230 *Sous réserve des fonds externes disponibles, le Secrétariat collabore avec les organisations partenaires du l'ICCWC, en particulier INTERPOL, pour renforcer les travaux déjà réalisés dans le cadre d'initiatives telles que l'Operation PAWS II, en aidant les Parties clés touchées par le trafic de spécimens de grands félins d'Asie, à lancer, planifier et mener des enquêtes conjointes, nationales et transnationales, guidées par le renseignement, en vue de déstabiliser et démanteler les groupes criminels impliqués dans le trafic de spécimens de grands félins d'Asie.*

¹ Les décisions 17.226, 17.227 et 17.229, *Grands félins d'Asie (Felidae spp.)* sont mentionnés dans le document SC69, *Grands félins d'Asie en captivité préparé pour la présente session*. Les décisions 17.164 et 17.165, *Identification (peaux de tigre)* sont mentionnés dans document SC69, *Peaux de tigres préparé pour la présente session*.

17.231 Le Secrétariat fait rapport au Comité permanent sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions 17.226, 17.228 et 17.230, et, sur la base de ce rapport, formule des recommandations pour examen par le Comité permanent.

Application de la résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP17), paragraphe 2 a)

4. Le Secrétariat n'a pas eu les ressources nécessaires pour examiner la situation de tous les grands félins d'Asie dans la nature, leur conservation et les contrôles du commerce mis en place dans les Parties conformément aux dispositions du paragraphe 2a) de la résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP17), et se limite ainsi à rendre compte dans le présent document de la situation des populations de panthère des neiges (*Uncia uncia*) et de guépard (*Acinonyx jubatus*) en Asie.

Panthère des neiges (Uncia uncia)

5. Il est encourageant de noter qu'une actualisation récente de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (septembre 2017) montre que l'état de conservation de la panthère des neiges² s'est amélioré, passant de la catégorie *En danger* à la catégorie *Vulnérable*. Cela reflète les investissements importants engagés dans la conservation de cette espèce, incluant des efforts de lutte contre le braconnage, des initiatives visant à réduire les conflits avec le bétail et des programmes de sensibilisation. Cependant, la population de panthère des neiges continue de faire face à de nombreuses menaces, notamment la perte et la dégradation des habitats, le déclin des proies, la concurrence avec le bétail, la persécution et le braconnage pour le commerce illégal des espèces sauvages. Il est donc essentiel de poursuivre et d'étendre les efforts de conservation.
6. Dans un but commun de conservation de la panthère des neiges et des écosystèmes de haute montagne d'Asie, des représentants de douze États de l'aire de répartition de l'espèce (Afghanistan, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan et Tadjikistan) ainsi que des organisations partenaires, des partenaires du développement et des donateurs se sont réunis dans le cadre du Forum international sur la panthère des neiges et les écosystèmes³ qui s'est tenu à Bishkek (Kirghizistan). Les participants ont réaffirmé leur détermination à conserver les populations de panthère des neiges dans la nature, avec la coopération des parties prenantes concernées, le cas échéant, y compris à travers la participation des communautés locales. La déclaration de Bishkek de 2017, intitulée *Caring for snow leopards and mountains – Our ecological future*⁴ [Prendre soin des panthères des neiges et des montagnes - Notre avenir écologique], a réaffirmé l'engagement des participants à atteindre les objectifs du Programme mondial de protection de la panthère des neiges et des écosystèmes (GSLEP - *Global Snow Leopard and Ecosystem Protection Programme*), qui ont été approuvés lors du Forum mondial sur la conservation de la panthère des neiges qui s'est tenu à Bishkek, en octobre 2013. La conférence a ensuite discuté des possibilités de financement pour une mise en œuvre complète du GSLEP. Le Secrétariat souhaite remercier la RAS de Hong Kong pour le généreux financement qu'elle a fourni, et qui a permis au Secrétariat de participer à cette réunion.

Guépard (Acinonyx jubatus)

7. En ce qui concerne l'état de conservation de la dernière population de guépards en Asie, qui vit dans le centre de l'Iran (République islamique d'), une évaluation réalisée en 2017 par le Groupe de spécialistes de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (CSE/UICN) suggère que le guépard d'Asie est maintenant menacé d'extinction. Compte tenu de sa taille (estimée en 2007 entre 60 et 100 individus, mais actuellement inférieure à 50), la population est très vulnérable à toute chasse illégale et à toute autre pression. Le Secrétariat rend compte plus en détail de cette question dans le document *Guépards (Acinonyx jubatus)* préparé pour la présente réunion.

Application des décisions 17.228, 17.230 et 17.231

8. En ce qui concerne la décision 17.228, les fonds externes nécessaires à l'application de cette décision n'ont pas été obtenus à ce jour. Les donateurs, les Parties et les parties prenantes concernées sont invités à apporter un soutien financier au Secrétariat pour lui permettre d'appliquer cette décision.

² <http://www.iucnredlist.org/details/22732/0>

³ https://cites.org/eng/news/sq/CITES_SG_remarks_International_Snow_leopard_ecosystem_conservation_forum_24082017

⁴ http://forum.globalsnowleopard.org/wp-content/uploads/2017/08/Declaration_EN.pdf

9. Pour progresser dans l'application de la décision 17.230, le Secrétariat a continué de collaborer avec INTERPOL dans le cadre de son projet *Predator*⁵, afin d'améliorer les mesures de lutte contre la fraude en cas d'infraction portant sur des grands félins d'Asie. Cela a été possible grâce à un généreux soutien financier de l'Union européenne. INTERPOL a utilisé ces fonds pour organiser un atelier à Yangon (Myanmar), du 28 au 30 mars 2017, visant à renforcer la coopération transnationale entre la Chine, l'Inde et le Myanmar dans le domaine des enquêtes sur la criminalité liée aux grands félins d'Asie. L'atelier, auquel ont participé des représentants de la police, des douanes et des autorités chargées des espèces sauvages dans ces trois pays, a encouragé le partage de l'information et les efforts conjoints de lutte contre la fraude dans la région. Davantage de travail est nécessaire dans cette région pour réprimer le commerce illégal des espèces sauvages. Afin de mettre en œuvre des activités supplémentaires à l'appui de la décision 17.230, le Secrétariat travaille actuellement avec les partenaires de l'ICCWC pour obtenir des fonds complémentaires dans le cadre du Programme stratégique 2016-2020 de l'ICCWC.

Guide de terrain des grands félins d'Asie

10. Comme indiqué à la CoP17⁶, le Secrétariat a travaillé avec l'*Environmental Investigation Agency* (EIA) à la mise en œuvre de la décision 16.70. L'EIA, sous contrat pour le Secrétariat, a élaboré un guide de terrain intitulé *Guide for law enforcement agencies to combat illegal trade in Asian big cat specimens* [Guide à l'intention des agences de lutte contre la fraude pour combattre le commerce illégal de spécimens de grands félins d'Asie]. Ce guide, en anglais et en chinois, est maintenant achevé et disponible sur le site restreint du Collège virtuel CITES⁷ et sur Environet⁸. Les Parties souhaitant en recevoir des copies papier sont invitées à en faire la demande au Secrétariat.

Journée mondiale de la vie sauvage 2018 : Protéger les grands félins

11. La protection des grands félins sera le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage des Nations Unies l'année prochaine⁹, le 3 mars 2018. Cet événement offrira une occasion unique de sensibiliser l'opinion à l'importance de protéger les grands félins, et notamment les grands félins d'Asie. Le Secrétariat encourage les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à saisir l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018 pour lancer ou renforcer des campagnes de sensibilisation du public afin de promouvoir la conservation des grands félins d'Asie ainsi que la réduction de l'offre illégale et de la demande de ces espèces dans le commerce illégal. La Journée mondiale de la vie sauvage 2018 sera également une excellente occasion de présenter les activités menées pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP17), par exemple toute activité menée conformément aux paragraphes 1 f), 3 b) et c), 5 a) et c), et 6 de la résolution.

Recommandation

12. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent encourage toutes les Parties, en particulier les États de l'aire de répartition des grands félins d'Asie et les Parties touchées par le commerce illégal des grands félins d'Asie, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, conformément à la résolution Conf. 17.1, à utiliser la Journée mondiale de la vie sauvage 2018 pour lancer ou renforcer des campagnes de sensibilisation du public afin de promouvoir la conservation des grands félins d'Asie ainsi que la réduction de l'offre illégale et de la demande de spécimens de ces espèces dans le commerce illégal, et afin de montrer toutes les activités menées pour faire progresser la mise en œuvre de résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP17).

⁵ <https://www.interpol.int/Crime-areas/Environmental-crime/Projects/Project-Predator>

⁶ Voir CoP17 Doc. 60.1, Grands félins d'Asie : rapport du Comité permanent (<https://cites.org/sites/default/files/fra/cop/17/WorkingDocs/F-CoP17-60-01.pdf>).

⁷ <https://cites.unia.es/login/index.php>

⁸ <https://cites.org/sites/default/files/notif/F-Notif-2015-039.pdf>

⁹ https://cites.org/fra/protecting_big_cats_is_the_call_of_World_Wildlife_Day_2018